



|                   |                  |
|-------------------|------------------|
| Numéro de l'acte  | 2015-97-<br>RPFA |
| Nature de l'acte  | Délibération     |
| Matière de l'acte | 9.1              |

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

### QUESTION N°2015-97

**FINANCES** : Modification du contrat de location de la salle Devillers – Nuisances sonores

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

La municipalité reçoit depuis quelques temps des protestations de la part des riverains de la rue Henri Puype domiciliés à proximité de la salle Pierre Devillers mise en location pour les manifestations associatives ou de particuliers. A plusieurs reprises, des réclamations ont été portées à propos des nuisances sonores occasionnées par les portes de secours côté collège, laissées ouvertes, augmentant ainsi considérablement la propagation des sons.

Aussi, et afin de répondre aux attentes des riverains, est-il envisagé d'obliger les utilisateurs à utiliser exclusivement la porte d'entrée située côté salle Balavoine ; le couloir jouant ainsi un rôle de sas modérateur. L'usage des 2 portes de secours incriminées sera restreint aux seuls cas d'évacuation d'urgence au moyen de chaînes plastiques cassantes. Un affichage sera mis en place à cet effet au niveau des portes.

Les locataires contrevenants à ces dispositions qui utiliseraient donc abusivement l'une et/ou l'autre de ces issues de secours, sans aucune urgence, se verront facturer un montant supplémentaire de 100,00 € par dispositif fracturé. (1 porte 100,00 € ; 2 portes 200,00 €). Dans la cas contraire, une attestation des services de secours sera demandée afin de justifier du caractère d'urgence de l'intervention.

Les modifications apportées au contrat de location apparaissent sous la forme **gras surligné**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité (six abstentions), décide :

- ✓ Modifier le contrat de location de la salle Pierre Devillers,
- ✓ Inscrire ces recettes à provenir aux budget 2015 et suivants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 09 juillet 2015

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT